



1111233701

DATE DEPOT : 2011-12-01

NUMERO DE DEPOT : 2011R112677

N° GESTION : 2004B15357

N° SIREN : 478343080

DENOMINATION : 118 218 LE NUMERO

ADRESSE : 12 rue d'Amsterdam 75009 Paris

DATE D'ACTE : 2011/11/08

TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NATURE D'ACTE : EXTENSION D'OBJET SOCIAL
MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

REC du 8/11/11 : FH - changement de nom cié - 115
06

118 218 LE NUMERO
Société par actions simplifiée
Au capital de 37.000 euros
Siège social : 12, rue d'Amsterdam
75009 Paris

478 343 080 R.C.S. Paris

GTC DE PARIS
I M R
01 DEC. 2011
112677 N° Dépôt

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES ET
EXTRAORDINAIRES PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE
PAR L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 8 NOVEMBRE 2011**

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation de l'acquisition d'un fonds de commerce)

L'associé unique, connaissance prise des termes du rapport du Président, approuve l'acquisition de l'activité de prestation de référencement payant à des professionnels sur l'annuaire web et téléphonique de 118 218 Le Numéro (la "Cession Partielle de Fonds de Commerce") auprès de la société MEDIA FRANCE, moyennant le prix de vente et suivant les termes et conditions définis dans le contrat de Cession Partielle de Fonds de Commerce, tel qu'approuvé lors de la réunion du conseil d'administration en date du 25 octobre 2011.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

TROISIEME RESOLUTION

(Extension de l'objet social de la Société)

L'associé unique, connaissance prise des termes du rapport du Président, décide, en conséquence de la réalisation de la Cession Partielle de Fonds de Commerce, d'étendre l'objet social de la Société à l'activité de prestation de référencement payant à des professionnels sur l'annuaire web et téléphonique de 118 218 Le Numéro.

L'associé unique prend acte de ce que cette extension de l'objet social de la Société n'a pas pour effet de modifier le code APE de la Société.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

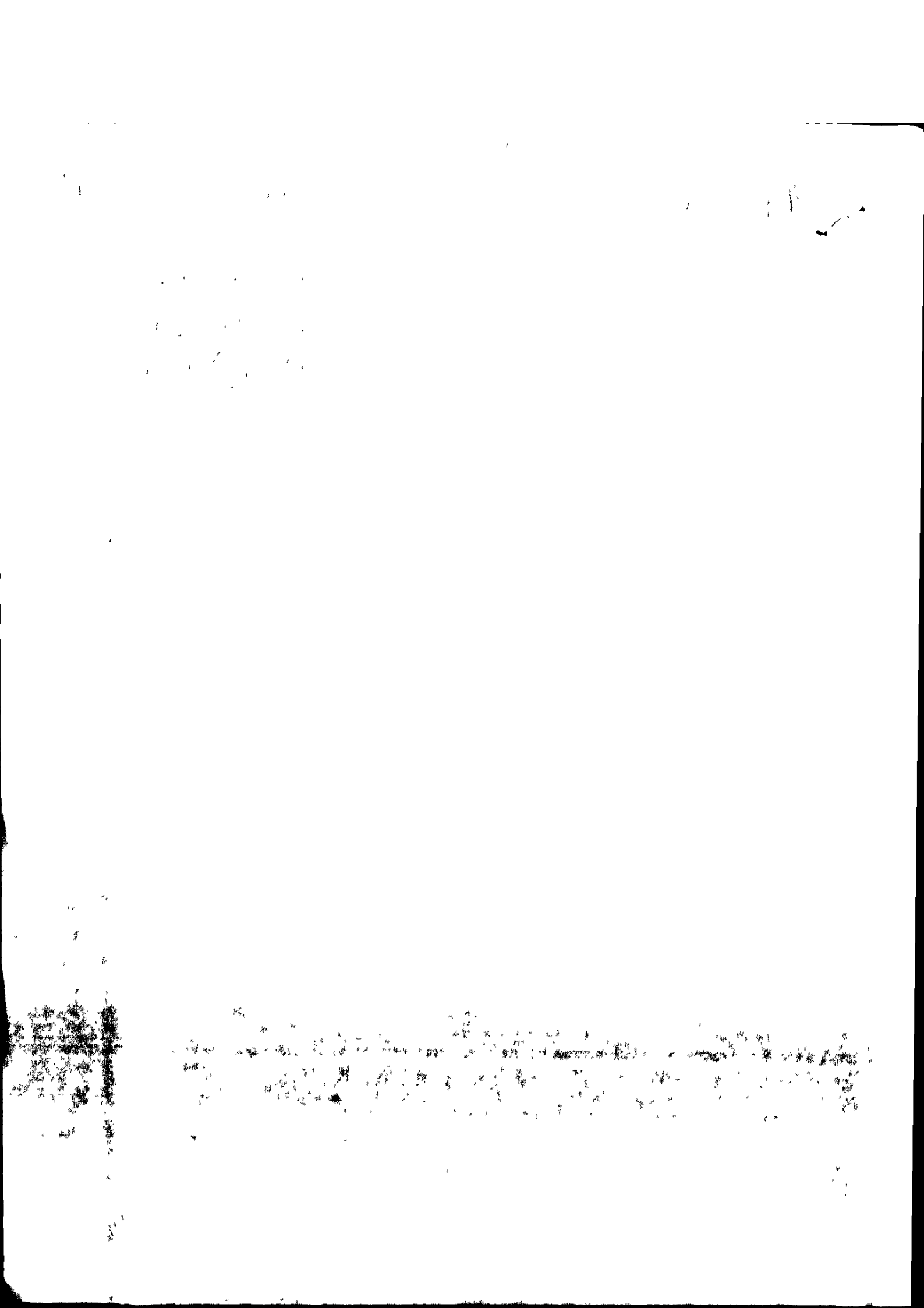
QUATRIEME RESOLUTION

(Modifications corrélatives de l'article 2 des statuts de la Société)

L'associé unique, connaissance prise des termes du rapport du Président et en conséquence de l'adoption de la première résolution qui précède, décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 2 – OBJET

"La Société a pour objet :



- le renseignement et l'assistance téléphonique ;
- la prestation de référencement payant à des professionnels sur l'annuaire web et téléphonique de 118 218 Le Numéro ;
- toutes activités liées directement ou indirectement à de telles prestations ou qui en constituent le préalable ou l'accessoire, la condition ou le prolongement, ou qui sont susceptibles de les encourager ou développer ;
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes."

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

CINQUIEME RESOLUTION

(Modifications de l'article 3 des statuts de la Société)

L'associé unique, connaissance prise des termes du rapport du Président, décide que le nom commercial de la Société sera "118 218 MEDIA" et, en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 3 – DENOMINATION

"La dénomination de la Société est : 118 218 LE NUMERO

Le nom commercial de la Société est : 118 218 MEDIA"

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

SIXIEME RESOLUTION

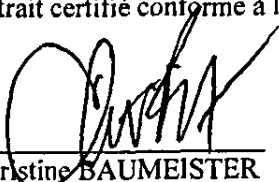
(Pouvoir pour formalités)

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes ou à *Annonces & Formalités Légales* à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt auprès du Tribunal de Commerce de Paris.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

* * *

Extrait certifié conforme à l'original.


Christine BAUMEISTER
Président

